#### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON du mardi 2 juillet 2019 à 20h30

## Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

# Retrouvez ces informations sur notre site www.asson.net

# Absents excusés :

Marie-Gabrielle Monset, procuration à Corinne Panatier, Antoine Cuyaubère, procuration à Guy Labarrère, Michel Lauvaux, procuration à Alexandre Larruhat.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capelani.

Le Procès-verbal de la séance du mercredi 10 avril 2019 est validé à l'unanimité.

# 1 – Electrification rurale programme éclairage neuf (SDEPA) 2019 :

L'aménagement du terrain Rigal, en dessous de l'Ecole du Bourg, nécessite l'installation d'une alimentation électrique pour la mise en place d'un éclairage public. Le Syndicat d' Energie des Pyrénées Atlantiques a été sollicité pour réaliser la pose de ce coffret. Le coût de 8 668 € sera assumé par la commune. L'unanimité est acquise pour ce point.

Nous sommes toujours farouchement contre cette opération d'aménagement qui prend une dimension dantesque. Cependant nous avons jugé que la pose d'un coffret électrique dans cette zone pourrait être utile à notre commune ultérieurement.

## 2 – Avis projet extension carrière de Baudreix, Mirepeix et Bourdettes :

La société Daniel a déposé un projet d'extraction de graviers alluvionnaires sur la commune de Bourdettes. En raison de la proximité de cette zone d'extraction avec le territoire de la commune d'Asson, les élus doivent donner un avis sur ce dossier. Le groupe Daniel très présent sur la commune d'Asson depuis 3 décennies a toujours fait preuve de loyauté et de respect dans ses engagements envers les communes. Compte tenu de cette expérience et de la qualité du dossier de Bourdettes, les élus à l'unanimité donnent un avis favorable à cette opération.

#### 3 - Rapport 2018 du Service Eau et Assainissement Pays de Nay:

Chaque année l'obligation est faite au Service des Eaux et Assainissement du Pays de Nay de fournir un rapport sur le prix et la qualité des services en eau potable et assainissement. Ce document très précis et complet est disponible sur le site <a href="www.paysdenay.fr">www.paysdenay.fr</a> dans l'onglet « eau et assainissement ».

On y apprend en particulier que la consommation d'eau moyenne annuelle en 2018 pour la commune d'Asson est de 162 m3 par abonné. Le rapport met en valeur les travaux réalisés par commune et les efforts pour améliorer les rendements du réseau.

Le rapport est validé à l'unanimité.

#### 4 - Modification des tarifs cantine scolaire :

A une très forte majorité (78%) les parents d'élèves des deux écoles d'Asson ont souhaité changer de prestataire pour la fourniture des repas. Au terme d'un appel d'offre c'est l'Association Saint-Joseph de Nay (repas élaborés dans les cuisines de la Maison de Retraite) qui a obtenu le marché. Le tarif du ticket de cantine va passer de 2,70 à 3,80 €. A titre d'information c'est un peu plus de 20 000 repas qui sont servis annuellement sur la commune.

Les parents pourront rendre les anciens tickets de repas jusqu'au 2 août 2019. Le secrétariat de la mairie va rembourser les coupons non consommés.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

# <u>5 – Signature de la convention transports scolaire AO2 : </u>

Dorénavant, c'est la Région Nouvelle Aquitaine qui gère les transports scolaires en lieu et place du département des Pyrénées Atlantiques. Afin d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire, la participation des familles à ce service de transport sera modulée de 30 à 150 € par enfant en fonction du quotient familial (pour mémoire le coût était de 100 € par enfant et par an en 2018).

La Région prendra en compte également à hauteur de 3 000 €/an l'accompagnement d'une personne majeure dans les bus transportant des enfants de 3 à 4 ans.

Cette convention de 3 ans est validée à l'unanimité.

## <u>6 – Décision modificative numéro 1 :</u>

Suite à des oublis dans le budget (paiement du commissaire enquêteur pour le PLU, dotation aux amortissements pour la caserne des pompiers ...) et quelques errements comptables relevés par le Trésorier Principal dans sa mission de contrôle du budget communal, Monsieur le Maire propose aux élus de modifier en conséquence les comptes de la commune en procédant à des ajustements pour une valeur de 15 821 € dans la section investissement et 1 585 € dans la partie fonctionnement.

La proposition est adopté par 15 voix pour et 4 contre.

#### 7 – Modification du temps de travail pour 4 emplois :

Le même Trésorier Principal a souhaité que le maire procède à la rationalisation des horaires de 4 employés. Ces agents dont les horaires hebdomadaires contractuels ne correspondent pas aux horaires réellement travaillés vont voir leurs contrats modifiés comme suit :

Emploi	Contrat actuel	Horaire effectué	Nouveau contrat
Adjoint d'animation	25/35 <sup>ième</sup>	30,13	28/35 <sup>ième</sup>
Adjoint technique	10,5/35 <sup>ième</sup>	14,76	14/35 <sup>ième</sup>
Adjoint technique 2 <sup>ième</sup> classe	29/35 <sup>ième</sup>	31,10	30/35 <sup>ième</sup>
Adjoint d'animation	28/35 <sup>ième</sup>	31,1	30/35 <sup>ième</sup>

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## 8 – Participation frais scolaires Unité Locale d'Insertion Scolaire (ULIS) de Nay :

Deux enfants de la commune d'Asson sont inscrits à l'ULIS de Nay. Le montant de la participation aux frais de scolarité s'élève à 500 € par an et par enfant. Les élus décident à l'unanimité de verser la somme de 1 000 €.

# 9 – Demande de subvention voirie communale 2019 :

Le montant global avec les frais annexes s'élève à <u>100 604 € TTC.</u> Le département des Pyrénées Atlantiques va être sollicité à hauteur de 20 960 €. Le solde de 70 645 € est prévu dans l'autofinancement communal.

Le tableau ci-dessous récapitule les travaux de voirie pour l'année 2019.

VOIES	LONGUEUR en mètres	MONTANT en € TTC
Chemin de Sarramayou	1 202	21 442
Chemin de la Bathorbe	760	12 559
Rue du Beez	520	10 783
Chemin de Boué	196	4 882
Route d'Arthez d'Asson	485	16 398
Chemin de Lirou	253	10 097
Rue de la Hèche	146	16 206

# **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire annonce que la permanence des élus le samedi matin est supprimée pour les mois de juillet et août

De même, sur la période du 12 au 23 août 2019, le secrétariat sera fermé tous les après-midi.

Ce que nous déplorons fortement. En effet, nous pensons que la permanence du service au public doit être constante. Il nous semblait que cela devait être une idée forte de ce mandat!

Séance levée à 21h40

Les rédacteurs.